

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE MARDI LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 19 H**

**1. ADMINISTRATION**

**1.1 Ouverture de la séance**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 août 2022

1.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° P-2022-23 - Amendement au règlement n° 607 afin d'augmenter le fonds de roulement à 1 500 000 \$

1.5 Second projet de règlement n° SP-2022-21 - Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 2.1.8, 8.3.2 et l'annexe 3 : Grilles des spécifications des zones CH-205 et PÉRIU-502

1.6 Second projet de règlement n° SP-2022-22 - Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'annexe 3 : Grille des spécifications de la zone CH-207

1.7 Octroi d'un contrat d'approvisionnement - Fourniture et la livraison d'un broyeur d'accotement pour tracteur

1.8 Octroi d'un contrat d'approvisionnement - Fourniture et livraison d'une remorque à timon pour le service des travaux publics

1.9 Octroi d'un contrat d'approvisionnement - Fourniture et livraison d'un balai tasseur poussé

1.10 Octroi d'un contrat de travaux de construction - Élargissement de la chaussée de la montée Morel entre les rues Godard et Cynthia ainsi que sur le chemin de Val-des-Lacs entre les rues Fournel et du Boisé

1.11 Reconnaissance d'organismes communautaires régionaux - Association de la fibromyalgie des Laurentides et Red Sox des Laurentides Inc.

1.12 Célébration de mariages civils ou d'unions civiles - Roxanne Guay, conseillère

1.13 Nomination des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

1.14 Octroi d'un contrat de travaux de construction - Resurfaçage des rues Tryvon et des Bois-Francis

**2. RESSOURCES FINANCIÈRES**

2.1 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires

2.2 Octroi d'une bourse dans le cadre du fonds de l'athlète de Sainte-Sophie - Félix Goyette

**3. RESSOURCES HUMAINES**

3.1 Suspension disciplinaire

3.2 Prise de connaissance des embauches effectuées par le directeur général et greffier-trésorier afin de pourvoir à des postes temporaires et permanents syndiqués

3.3 Entente numéro 2022-04 à intervenir avec le SCFP, section locale 3414 - Modification

## (SUITE) ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 19 H

de l'article 8.11 - Échelon supérieur de la convention collective

#### **4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

- 4.1 Dépassement de coûts - Travaux de réparation mécanique et de peinture du V5
- 4.2 Servitude de drainage sur une partie des lots 5 013 240, 5 013 241 et 5 013 245, contigus à la rue de l'Iris

#### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Aucun

#### **6. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT**

- 6.1 Aucun

#### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dérogation mineure - 855, chemin Abercrombie
- 7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2475, boulevard Sainte-Sophie
- 7.3 Orientations de la Municipalité relatives à l'ouverture de nouvelles rues non protégées par droits acquis
- 7.4 Dérogation mineure - 795, chemin de Val-des-Lacs
- 7.5 Dérogation mineure - 799, chemin de Val-des-Lacs
- 7.6 Demande d'autorisation et de certification d'autorisation pour l'installation de prises d'eau sèche - MFFP et MDDELCC

#### **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Aucun

#### **9. COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS D'AFFAIRES**

- 9.1 Aucun

#### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 10.1 Période de questions

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 11.1 Levée de la séance

**1.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° P-2022-23 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 607 AFIN D'AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À 1 500 000 \$**

---

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Le capital du fonds de roulement est augmenté à 1 500 000 \$, passant de 400 000 \$ à 1 500 000 \$.
2. Le montant du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 1 500 000 \$ provenant du surplus accumulé du fonds général.
3. Le montant du fonds ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité. Si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédit que celui utilisé pour fixer ce montant, le montant du fonds peut demeurer inchangé.

Guy Lamothe  
Maire

Matthieu Ledoux, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° P-2022-23

Adoption du règlement, résolution n° xxx-xx-22

Avis public / Entrée en vigueur

Numéro séquentiel

654470

1.5

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° SP-2022-21 — AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 2.1.8, 8.3.2 ET L'ANNEXE 3 : GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CH-205 ET PÉRIU-502**

---

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2.1.8 « Superficie maximale de certains usages à l'extérieur du périmètre d'urbanisation » - Tableau 2 est modifié par le remplacement, dans la colonne « Superficie de plancher maximale du bâtiment accueillant un usage multiple ou du projet intégré : », du nombre « 500 » par « 1000 » à la case « Classe d'usage C1 — Première nécessité ».
2. L'article 8.3.2 « Clôture et muret » est modifié par l'ajout, à la fin du douzième alinéa, de la phrase suivante :

« Toute clôture de mailles métalliques ou de mailles métalliques recouvertes de vinyle doit être construite en utilisant les montants tubulaires et les attaches manufacturées à cet effet ».
3. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant à la zone CH-205 par l'ajout d'une autorisation, dans la section « Autres dispositions », à la sous-section de « Usage multiple » de la classe d'usage « C1 – Commerce et service de première nécessité ».
4. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant à la zone PÉRIU-502 par :
  - L'ajout de l'usage C1-04, dans la section « Usages spécifiquement autorisés ».
  - Le retrait de l'usage C1-02 dans la section « Usages spécifiquement interdits », de la classe suivante :

« C1 — Commerce et service de première nécessité ».

Guy Lamothe  
Maire

Matthieu Ledoux, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion	5 juillet 2022
Adoption du premier projet de règlement n° PP-2022-21, résolution n° 177-07-22	5 juillet 2022
Adoption du second projet de règlement n° SP-2022-21, résolution n° xx-09-22	6 septembre 2022
Adoption du règlement, résolution n° xx-xx-22	
Certificat de conformité de la MRC/Entrée en vigueur	
Avis public/Publication du règlement	
Numéro séquentiel	630423

1.6

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° SP-2022-22 — AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 3 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CH-207**

---

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'annexe 3 – « Grille des spécifications » de la zone CH-207, est modifié par l'ajout :
  - D'une autorisation, dans la section « Autres dispositions », à la sous-section de « Usage mixte » de la classe d'usage H1;
  - D'une autorisation, dans la section « Autres dispositions », à la sous-section de « Usage multiple » des classes d'usage C1, C6, P1 et P3.

Guy Lamothe  
Maire

Matthieu Ledoux, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion	2 août 2022
Adoption du premier projet de règlement n° PP-2022-22, résolution n° 209-08-22	2 août 2022
Adoption du second projet de règlement n° SP-2022-22, résolution n° xx-09-22	6 septembre 2022
Adoption du règlement, résolution n° xx-xx-22	
Certificat de conformité de la MRC / Entrée en vigueur	
Avis public / Publication du règlement	
Numéro séquentiel	639755